



SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE
DES INSTITUTEURS, PROFESSEURS DES ECOLES ET PEGC
Section des Bouches du Rhône

Marseille, le 18 janvier 2019

A : Monsieur le DASEN des Bouches du Rhône

Objet : Marseille : suppression de la distribution de titres de transport RTM pour les élèves des immeubles évacués. Conditions d'exercice du droit à l'Education

Monsieur le Directeur Académique,

A différentes reprises, nous vous avons fait part de notre préoccupation suite au drame de la rue d'Aubagne. Plusieurs mois après ce drame, les familles évacuées ne sont toujours pas relogées et ce sont plusieurs dizaines d'enfants qui sont soumis à des déplacements pour se rendre sur leur école et ne pas avoir de rupture supplémentaire en quittant leur classe.

En effet, depuis le mois de novembre ces familles sont logées dans des hôtels éloignés de leurs lieux de vie habituels ce qui pèse sur leurs conditions de vie. Pour les enfants, la question de la scolarisation est aujourd'hui posée. En effet, la Municipalité a laconiquement annoncé que " La distribution de titres de transport RTM, assurée jusqu'à présent sans obligation légale par l'Espace d'accueil des personnes évacuées (EAPE), est interrompue " .

Le SNUipp-FSU considère que cette situation est inacceptable et constitue une atteinte au droit à l'Education. Nous nous adressons à vous afin d'envisager les mesures à prendre pour assurer de façon pérenne ce droit à l'Education.

En vous remerciant par avance pour la prise en compte de ce dossier et dans l'intérêt de tous les enfants concernés, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Académique, l'expression de notre engagement dans le service public d'Education.

Pour le SNUipp-FSU 13 : Claire Billès

Secrétaire Générale